

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 1er JUIN 2012 A 20 H 30

Présents : MMS PICCOT Bernard, DEGENEVE Alain, FAVRAT Marie, VUATTOUX Franck, CHEVALLET Marie-Thérèse, GHELFI Stéphane, TURILLON Jean-Pierre, FROSSARD Robert, SONGIS-WOJCIK Karine, ROUPIOZ Jean, TRABICHET Lionel, PICCOT Roland, MOREL-CHEVILLET Isabelle.

Absent excusé : M. BOUVIER Lionel,

Monsieur GHELFI Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

- ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 AVRIL 2012
- ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

MISSION CSPS TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES REMPARTS ET MUR DU CHATEAU

Considérant la nécessité et l'obligation de recourir à un Coordonnateur, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour tout chantier de bâtiment ou génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, le Conseil Municipal, après examen des 3 devis présentés (ACE BTP, ALPES CONTROLE et Monsieur LAUWERS Philippe) décide d'attribuer la mission à ACE BTP pour un montant de 702,50 € HT soit 840,19 € TTC, offre la mieux disante.

OPERATION D'ARCHEOLOGIE : APPROBATION CONTRAT AVEC LA STE HADES

Dans le cadre des travaux de mise en valeur des remparts du château et de la réfection extérieure du presbytère, l'INRAP a réalisé un diagnostic archéologique mettant en évidence la conservation de maçonneries anciennes. Les travaux de restauration pouvant entraîner la disparition d'informations archéologiques essentielles à la compréhension de l'architecture, le Service Régional d'Archéologie de Rhône-Alpes a prescrit une étude archéologique de bâti accompagnant les travaux. A cet effet, le Conseil Municipal accepte le contrat concernant les fouilles archéologiques préventives proposé par la société HADES pour un montant de 7 380,65 € HT soit 8 827,26 € TTC.

OPERATION D'ARCHEOLOGIE : DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à la présentation du contrat de fouilles archéologiques préventives signé avec la société HADES, le Conseil Municipal décide d'effectuer une demande de subvention auprès du Service Régional d'Archéologie de Rhône-Alpes à hauteur de 50 % du coût total des fouilles.

ATTRIBUTION MARCHE ASSAINISSEMENT TRANCHE LA SCIAUX PROGRAMME 2012

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'avis public à la concurrence concernant l'extension du réseau assainissement du secteur La Sciaux (programme 2012) a été publié dans le journal « Le Messenger » ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics. 3 candidatures et offres ont été reçues en Mairie : GRAMMARI, SOCCO/GIROD TP et LEC. Le Conseil Municipal après étude du rapport d'analyse des offres rendu par « Conseils Ingénierie Lémanique », maître d'œuvre, décide d'attribuer le marché à l'entreprise SOCCO/GIROD TP pour un montant de 210 261,57 € HT soit 251 472,83 € TTC.

MISSION CSPS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LA SCIAUX

Considérant la nécessité et l'obligation de recourir à un Coordonnateur, Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour tout chantier de bâtiment ou génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, le Conseil Municipal, après examen des 3 devis présentés (ACE BTP, ALPES CONTROLE et Monsieur LAUWERS Philippe) décide d'attribuer la mission à ACE BTP pour un montant de 498, 75 € HT soit 596,51 € TTC, offre la mieux disante.

FORAGE COL DU FEU

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un forage au Col du Feu et précise que 4 devis ont été sollicités pour cette opération : AQUIFORE à Mours Saint-Eusèbe (26), DELAVOET à Nangy (74) SONDALP SRCE à Lentilly (69) & HYDROFORAGE à Virieu le Grand (01). Le Conseil Municipal décide de retenir La SARL DELAVOET à Nangy, offre la mieux disante pour un montant de 22 980,00 € HT soit 27 484,08 € TTC.

APPROBATION CONVENTION RELATIVE A LA MAINTENANCE DES ARCHIVES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les archives font partie de la propriété imprescriptible et inaliénable de la commune et qu'elles sont placées sous la responsabilité du Maire. Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de l'archiviste du Centre Départemental de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74) en vue d'une mission de « maintenance » programmée à partir du 14 juin 2012.

VENTE TRACTEUR CASE ET PROPOSITION D'ACHAT NOUVEAU TRACTEUR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le tracteur agricole CASE année 1992 a été vendu pour la somme de 8 500,00 € à un particulier. Il convient désormais de procéder à son remplacement, à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé par voie dématérialisée. La réception des offres est prévue pour le 29 Juin 2012.

NOUVELLE PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur le Maire fait part de la circulaire préfectorale du 10 mai 2012 précisant qu'à partir du 1^{er} juillet 2012 la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour l'assainissement collectif (PAC). Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs appliqués précédemment, à savoir :

| | |
|--|----------------|
| - Pour les maisons individuelles neuves | 5 500 € |
| - Pour immeubles collectifs : appartement..... | 2 500 € |
| - Hôtel (avec équivalence de 4 chambres pour 1 appt)..... | 2 500 € |
| - Locaux industriels (S.H.O.N.) soit : | |
| surface de sol < à 300 m ² | 2 500 € |
| surface de sol > à 300 m ² | 4 500 € |
| - Bâtiments publics construit par les Collectivités ... exonération totale | |
| - Pour les maisons existantes..... | 1 650 € |

OPPOSITION AU DISPOSITIF DE MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30 %

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire publiée au JO du 21 mars 2012 permettant de majorer les droits à construire de 30 %. Comme le prévoit l'article L.123-1-11-1 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal décide de s'opposer à cette réforme.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire fait part de l'observation émise par la Sous-Préfecture concernant l'attribution des primes des employés. Monsieur le Maire précise qu'il doit procéder à la modification de la délibération en date du 16 décembre 2011. Le Conseil Municipal ne doit pas délibérer sur le taux d'attribution des primes des agents, seuls doivent figurer les taux minima et maxima pour chaque grade. Grade Attaché Territorial : PFR (Prime de Fonction et de Résultat) Prime de fonction : base de calcul : 1750 (coefficient compris entre 1 et 6) Prime de résultats : base de calcul : 1600 (coefficient compris entre 0 et 6) Grade Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, Agent de maîtrise IAT : base de calcul 476,10 : (coefficient compris entre 0 et 8) IEMP : base de calcul 1158,61 : (coefficient compris entre 0 et 3) Grade Adjoint Technique 2^{ème} classe IAT : base de calcul : 449,28 : (coefficient compris entre 0 et 8) Grade Adjoint Administratif IAT : base de calcul 449,28 : (coefficient compris entre 0 et 8). Seul le Maire est habilité à fixer le taux d'application dans les fourchettes existantes définies ci-dessus en fonction des résultats.

ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de particuliers souhaitant obtenir des parties de parcelles situées dans le domaine public. Monsieur le Maire précise qu'il convient de lancer une procédure de déclassement des voies communales et

chemins ruraux concernés. Il fait part de l'arrêté en date du 23 mai 2012 prescrivant l'enquête publique.

PROGRAMME GOUDRONNAGE ET EMPLOIS PARTIELS 2012

Monsieur le Maire fait part que la commission voirie a déterminé les différents points de réfection d'enrobés avec décapage des précédents dans divers secteurs de la commune, notamment parking de la Grange des Bois, route de la Plagne, route à côté de Bricojardin, Clos Devant, Les Tattes ainsi que des emplois partiels (bouchage des nids de poule sur l'ensemble du territoire de la Commune).

Une consultation a été lancée auprès de deux entreprises : SCREG SUD-EST à Thonon-les-Bains et PERRIER TP à Perrignier. Il en ressort de cette consultation que l'entreprise SCREG SUD-EST a été retenue pour un montant de 58 396,45 € HT soit 69 842,15 € TTC (de nouveaux enrobés) et 15 950,00 € HT soit 19 076,20 € TTC (de travaux d'entretien des routes) soit au total général 74 346,45 € HT et 88 918,35 € TTC.

ALPAGE DE TRES LE MONT

Monsieur le Maire fait part du courrier du Groupement Pastoral de Très-le-Mont désirant occuper une partie du bâtiment communal (ce dernier pouvant être considéré comme inclus dans la convention pluriannuelle de pâturage) afin d'y abriter des chèvres pour la période du 15 juillet au 24 août 2012. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la demande (9 voix contre et 4 voix pour) pour les raisons suivantes : incompatibilité entre la location de la salle communale et la présence de chèvres, demande trop tardive la salle étant louée de longue date. Le Conseil Municipal est cependant favorable à la création d'un bâtiment léger à usage d'abri et de salle de traite et propose l'aide de la commune pour la réalisation d'un dossier de demande de subvention. Par ailleurs la convention actuelle s'achevant le 1^{er} mai 2013 sera dénoncée prochainement.

PAINT-BALL

Monsieur le Maire présente la demande de l'association « les Fondus de Paintball Savoyard » (FPS 74) Cette association souhaiterait obtenir le prêt d'un terrain communal afin de pratiquer leur activité amicale et sportive. Monsieur le Maire prévoit de rencontrer le Président de l'association afin de discuter du projet.

AFFAIRES DIVERSES :

Lancement de l'opération OPAH par SIVOM du Haut-Chablais. Des aides peuvent être accordées pour les types de travaux suivants :

- les travaux liés aux économies d'énergie,
- les travaux d'adaptation de votre logement (maintien à domicile, accessibilité),
- les travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome,
- les travaux lourds de rénovation, (mises aux normes, électricité, chauffage, plomberie, ...),
- tout autre travaux destinés à améliorer votre logement. Des fiches de renseignements sont à la disposition du public en Mairie ainsi qu'au SIVOM.

Le Maire,
Bernard PICCOT